



Ville d'Antibes Juan les Pins

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE  
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du vendredi 17 octobre 2008**

**CHEMIN DE LA COLLE – PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION BK N°s9, 283 et 284 – VENTE  
PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Nous voterons cette délibération car nous sommes conscients que ce genre de structure manque dans notre département.

En effet, lorsque l'on consulte le schéma départemental en faveur des personnes handicapées, on constate que 82 places en F.A.M. sont disponibles sur deux sites, Nice et Le Cannet et que 60 autres seraient nécessaires.

Il est donc important que notre commune puisse contribuer à augmenter le nombre de places offertes aux handicapés.

Par contre, en terme d'efficacité, nous pensons que l'Etat, au travers du Préfet et de la DDAS, ainsi que le Conseil général seraient mieux à même de piloter l'intégralité du projet.

Ce genre de structure entre dans le cadre du plan pluriannuel départemental dont le Préfet et le Président du Conseil général sont les acteurs principaux.

C'est bien eux qui autorisent, par arrêté, la création des foyers d'accueil médicalisé.

D'ailleurs dans la fiche d'action n°1 du plan handi cap du 06 il est indiqué qu'il faut accroître sur cinq ans la création et l'extension de capacités nouvelles, dans le cadre d'appels à projets définis par l'Etat et le Conseil général.

C'est pour cela que nous pourrions vendre ces parcelles au Conseil général afin que ce projet soit mené par la chaîne départementale qui réunit toutes les structures professionnelles habilitées à définir, à suivre et à réaliser un foyer d'accueil médicalisé.